

Informations complémentaires concernant l'avis de marché

Contrat de fourniture de véhicules 4x4 de type pickup double cabine au profit des forces de sécurité intérieure et de la Mission EUCAP Sahel Mali.

Lieu d'exécution — Bamako, Mali

1. Nature du marché

Marché de fourniture

2. Intitulé du programme

La décision du Conseil numéro CFSP 2025/166 du 27 janvier 2025, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

3. Financement

Budget CFSP, adopté via l'accord de financement réf. CFSP/2025/13/EUCAP Sahel Mali.

4. Base juridique, éligibilité et règles d'origine

Conformément à l'Article 14.2 de la Décision 2014/219/CFSP du Conseil de l'Union européenne, la participation de personnes physiques et morales à la passation de marchés par EUCAP Sahel Mali est ouverte sans restriction.

5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou tout groupement de telles personnes (consortium) peut participer ou soumettre une offre.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'une procédure de passation de marché spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

La participation ou l'offre d'une personne physique ou morale inéligible entraînera l'exclusion automatique de la personne concernée. En particulier, si cette personne fait partie d'un consortium, son exclusion entraînera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombres d'offres

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une offre ou offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou membre d'un consortium soumettant une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.

7. Motifs d'exclusion

Les candidats doivent présenter une déclaration signée, incluse dans le formulaire de soumission, par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations visées à la section 2.4.2.1.

du **PRAG**. Lorsque le candidat entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il doit fournir la même déclaration signée par cette ou ces entités.

Les candidats figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir attribuer le marché¹.

8. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

9. Nombre de candidats présélectionnés

N/A

10. Interdiction d'association entre candidats présélectionnés

N/A

11. Date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner

N/A

12. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

La date de commencement du Contrat sera la date de sa signature par la deuxième des deux parties.

13. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai de livraison imposé est : Maximum 120 jours calendaires à compter de la signature par la dernière des deux parties.

- Livraison DDP à Bamako, Mali.

14. Langue de la procédure

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

15. Informations complémentaires

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire de soumission d'une offre doivent être exprimées en **FCFA**. Le cas échéant, lorsqu'un candidat mentionne des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en **FCFA** est effectuée conformément au taux de change InforEuro **Octobre 2025**, qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un soumissionnaire) peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa

¹ Veuillez noter que le *Journal officiel de l'Union européenne* contient la liste officielle des entités faisant l'objet de mesures restrictives et, en cas de conflit, prévaut sur la liste de la [carte des sanctions de l'UE](#).

disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique qui s'en remet à elles et doivent respecter les critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique s'en remet à elles. Aux fins de la présente offre, il convient que les données relatives à cette troisième entité pour le critère de sélection pertinent soient incluses dans un document distinct. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. **Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire.** Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

Le candidat ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

- 1) **Capacité économique et financière du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux **trois derniers exercices financiers clos**.
 - Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire doit être supérieur au montant de son offre.
- 2) **Capacité professionnelle du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies aux points 4 et 5 du bordereau de soumission).

La période de référence qui sera prise en compte correspond aux **trois derniers exercices précédant la date limite de soumission**.

- En moyenne au cours de la période de référence, au moins 2 membres du personnel permanent du soumissionnaire travaillent dans le domaine en rapport avec le présent marché
- 3) **Capacité technique du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies au point 6 du bordereau de soumission). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux **quatre derniers exercices précédant la date limite de soumission**.
 - Le soumissionnaire a livré des véhicules pick-up ou similaires dans le cadre d'au moins deux (02) marchés dont le budget était au moins équivalent à **30.000.000 XOF chacun**.

Cela signifie que le marché auquel le candidat ou le soumissionnaire se réfère peut avoir été exécuté à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les candidats ou les soumissionnaires peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ont été mis en œuvre en partie pendant la période de référence, mais qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. Cette partie devra être étayée par des preuves documentaires (approbation du rapport ou élément livrable, preuve de paiement, déclaration ou certificat de l'entité qui a attribué le marché) précisant également son montant. Si un candidat a mis en œuvre le projet dans le cadre d'un consortium, la partie qu'il a menée à bien doit ressortir clairement des preuves documentaires (telles que l'accord de consortium et les virements bancaires entre les membres

du consortium), et s'accompagner d'une description de la nature des services fournis/des fournitures livrées.

17. Critères d'attribution

Prix

PARTICIPATION

18. Présentation des offres et informations à fournir

Les offres doivent être soumises au moyen du formulaire de soumission, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Le formulaire de soumission est disponible sur l'internet à l'adresse suivante:

<https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes>.

Le formulaire de soumission doit être accompagné d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection établie au moyen du modèle disponible sur l'internet à l'adresse suivante:

[https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA\(Ch.2\):General](https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA(Ch.2):General).

19. Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être transmises en français uniquement **en format papier** au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée :

- soit par la poste ou par service de messagerie privé (**en format papier**), auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi,

Les soumissionnaires qui choisissent d'envoyer leurs offres par la poste ou par messagerie, enverront par e-mail à l'adresse achats@eucap-sahel-mali.eu dans le délai de soumission, la copie électronique du récépissé de dépôt

- soit en mains propres directement (**en format papier**) dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le participant en personne ou par un mandataire du participant, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi,

à:

EUCAP Sahel Mali
Service Achats
Sébénikoro, Route Nationale 5, Cité Mali Univers
(en face de la station services N'Douré)
BPE 2953 – Bamako

L'intitulé et la référence de publication du marché (voir l'avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant l'offre et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

20. Date limite de soumission des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des offres : d'une part, l'envoi par la poste ou par un service de messagerie privé et, d'autre part, la remise en mains propres.

Dans le premier cas, l'offre doit être envoyée avant la date et l'heure limites de soumission, le

cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi², tandis que, dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

La date limite de soumission des offres est indiquée dans l'avis de marché.

Les offres adressées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération. Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute offre soumise à temps mais reçue, pour des raisons échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

21. Éclaircissements concernant le dossier d'appel d'offres

Toute demande d'éclaircissements doit être faite par écrit et par email à l'adresse suivante :

achats@eucap-sahel-mali.eu

au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché.

Les éclaircissements seront publiés sur le site internet de la mission au plus tard huit jours avant la date limite de soumission des offres. Le site internet sera mis à jour régulièrement et il appartient aux candidats de le consulter pour se tenir au courant des mises à jour et des modifications durant toute la période de soumission.

22. Résultats de l'évaluation

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Cette information est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de soumission.

23. Modification ou retrait des offres

Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure correspondante) devra porter la mention «Modification» ou «Retrait», selon le cas.

² Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.